

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de LENT

Séance du 2 mars 2023

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	14

L'an deux mille vingt-trois, le deux du mois de mars,
à 20 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement
convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil,
sous la présidence du Maire Yves CRISTIN

Date de la convocation
24/03/2023
Date d'affichage
22/03/2023

PRESENTS : Mmes Laurence BOUCHARD, Nadine DE LAJUDIE, Isabelle
DUCHEMIN, Anabela FOREY, Frédérique LECLERE, Florence PROST, Rachel
VITTE

Mrs, Yves CRISTIN, Patrick FOURNIER, Georges PICOT, Clément SULPICE,
Mohammed ZAHID, Antoine SCHERMESSER SCHOFF

EXCUSES : Olivier FERNANDEZ (pouvoir à Antoine SCHERMESSER
SCHOFF)

Objet de la Délibération
Engagement de crédits d'investissement 2023

ABSENTS : Arnold MORANDAT

SECRETAIRE DE SEANCE : Georges PICOT

LA SEANCE OUVERTE,

Le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités
territoriales :

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget
avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe
délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart
des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au
remboursement de la dette.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son
adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats émis dans les conditions ci-dessus.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- **AXIS-CONSEILS RA** **2 394.90 €**
 Au chapitre 21 compte 212

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Décide de faire mandater les sommes ci-dessus avant le vote du budget et d'y inscrire
les sommes correspondantes.

Ainsi fait et délibéré le 2 mars 2023
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
Yves CRISTIN

P10
Nadine de LAJUDIE
1^{ère} Adjointe



DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de LENT

Séance du 2 mars 2023

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	13

Date de la convocation
24/03/2023

Date d'affichage
22/03/2023

Objet de la Délibération
Souscription de 5 actions Société Publique Locale SPL

L'an deux mille vingt-trois, le deux du mois de mars,
à 20 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement
convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil,
sous la présidence du Maire Yves CRISTIN

PRESENTS : Mmes Laurence BOUCHARD, Nadine DE LAJUDIE, Isabelle
DUCHEMIN, Anabela FOREY, Frédérique LECLERE, Florence PROST, Rachel
VITTE

Mrs, Yves CRISTIN, Patrick FOURNIER, Georges PICOT, Clément SULPICE,
Mohammed ZAHID, Antoine SCHERMESSER SCHOFF

EXCUSES : Olivier FERNANDEZ (pouvoir à Antoine SCHERMESSER
SCHOFF)

ABSENTS : Arnold MORANDAT

SECRETAIRE DE SEANCE : Georges PICOT

LA SEANCE OUVERTE,

Le Maire informe l'assemblée que la « société publique locale » SPL a été créée en
2013 à l'initiative des collectivités de l'agglomération du bassin de Bourg en Bresse,
afin de mettre en œuvre tous types de projet relevant de l'aménagement urbain, de la
construction et du développement économique et touristique.

La SPL a vocation à intervenir pour le compte de ses actionnaires, dans le respect des
orientations données par les élus.

Afin de répondre favorablement à une demande d'entrée au capital par de nouvelles
communes, la SPL a décidé d'élargir son actionnariat aux communes qui le souhaitent.
A ce titre, l'entrée au capital de la SPL IN TERRA est ouverte jusqu'au 31 mai 2023, par
une souscription minimale de 5 actions, dont la valeur unitaire est de 500 €, soit une
capitalisation pour la collectivité de 2 500 € et ce par délibération du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 13 voix POUR et 1 ABSTENTION,

DECIDE une souscription minimale de 5 actions à la SPL, dont la valeur unitaire est de
500 €, soit une capitalisation pour la collectivité de 2 500 €

CHARGE le Maire d'établir et de signer tout document s'y afférent

DECIDE d'inscrire cette somme au budget 2023.

Ainsi fait et délibéré le 2 mars 2023

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Yves CRISTIN

P/O
Nadine de LAJUDIE
1^{ère} Adjointe



DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de LENT

Séance du 2 mars 2023

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	14

Date de la convocation
24/03/2023
Date d'affichage
22/03/2023

Objet de la Délibération
**ACHAT parcelle de terrain
A 583 « Allée des Jardins »
A Lent**

L'an deux mille vingt-trois, le deux du mois de mars,
à 20 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement
convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil,
sous la présidence du Maire Yves CRISTIN

PRESENTS : Mmes Laurence BOUCHARD, Nadine DE LAJUDIE, Isabelle
DUCHEMIN, Anabela FOREY, Frédérique LECLERE, Florence PROST, Rachel
VITTE
Mrs, Yves CRISTIN, Patrick FOURNIER, Georges PICOT, Clément SULPICE,
Mohammed ZAHID, Antoine SCHERMESSER SCHOFF

EXCUSES : Olivier FERNANDEZ (pouvoir à Antoine SCHERMESSER
SCHOFF)

ABSENTS : Arnold MORANDAT

SECRETAIRE DE SEANCE : Georges PICOT

LA SEANCE OUVERTE,

Le Maire informe l'assemblée que le terrain cadastré A 583 Allée des jardins d'une
superficie de 150 m² a fait l'objet d'une proposition d'achat par délibération du 2 juin
2022.

La commune souhaitait acquérir ce terrain puisqu'elle possède déjà une parcelle
contiguë et servirait au projet de restructuration du centre village avec l'objectif de
construction de parking afin de pouvoir désengorger la place du cabinet médical.

Les propriétaires de cette parcelle proposent le prix de 11 000 €.

La dépense résultant de cette acquisition sera imputée sur les crédits inscrits au budget
principal, exercice 2023 au compte 2111 en investissement ainsi que les frais notariés en
fonctionnement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTE l'achat de la parcelle de terrain cadastrée A 583 au prix de 11 000 € ainsi que les
frais notariés.

CHARGE le Maire de signer tout document y afferent.

Ainsi fait et délibéré le 2 mars 2023
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
Yves CRISTIN

P/O
Nadine de LAJUDIE
1^{ère} Adjointe



DEPARTEMENT DE L'AIN

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de LENT

Séance du 2 mars 2023

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	13

Date de la convocation
24/03/2023
Date d'affichage
22/03/2023

Objet de la Délibération
CESSION DE TERRAIN A 970

L'an deux mille vingt-trois, le deux du mois de mars,
à 20 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement
convouqué, s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil,
sous la présidence du Maire Yves CRISTIN

PRESENTS : Mmes Laurence BOUCHARD, Nadine DE LAJUDIE, Isabelle
DUCHEMIN, Anabela FOREY, Frédérique LECLERE, Florence PROST, Rachel
VITTE

Mrs, Yves CRISTIN, Patrick FOURNIER, Georges PICOT, Clément SULPICE,
Mohammed ZAHID, Antoine SCHERMESSER SCHOFF

EXCUSES : Olivier FERNANDEZ (pouvoir à Antoine SCHERMESSER
SCHOFF)

ABSENTS : Arnold MORANDAT

SECRETAIRE DE SEANCE : Georges PICOT

LA SEANCE OUVERTE,

Le maire informe l'assemblée d'une demande d'un administré afin de faire régulariser
l'accès à sa propriété. Le sujet a été abordé en conseil municipal du 21 novembre 2022
et a obtenu un avis favorable.

Le propriétaire de la parcelle A 970 souhaiterait céder à la commune 28 m² environ, ce
qui permettrait l'accès à la parcelle 969 (dont il est également propriétaire) à partir du
domaine public. Il prendrait à sa charge les frais s'y rapportant.

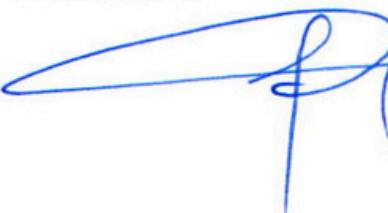
Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 13 voix POUR (Monsieur Antoine
SCHERMESSER SCHOFF ne prenant pas part au vote)

ACCEPTE la cession d'une partie de la parcelle A 970 pour 28 m² environ,

CHARGE le Maire de signer tout acte s'y afférent.

Ainsi fait et délibéré le 2 mars 2023
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
Yves CRISTIN



DEPARTEMENT DE L'AIN

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de LENT

Séance du 2 mars 2023

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	14

Date de la convocation
24/03/2023
Date d'affichage
22/03/2023

Objet de la Délibération

**CHANGEMENT DE NOM
DE RUE Allée des Tilleuls
Devient Allée de l'Egalité**

L'an deux mille vingt-trois, le deux du mois de mars,
à 20 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement
convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil,
sous la présidence du Maire Yves CRISTIN

PRESENTS : Mmes Laurence BOUCHARD, Nadine DE LAJUDIE, Isabelle
DUCHEMIN, Anabela FOREY, Frédérique LECLERE, Florence PROST, Rachel
VITTE

Mrs, Yves CRISTIN, Patrick FOURNIER, Georges PICOT, Clément SULPICE,
Mohammed ZAHID, Antoine SCHERMESSER SCHOFF

EXCUSES : Olivier FERNANDEZ (pouvoir à Antoine SCHERMESSER
SCHOFF)

ABSENTS : Arnold MORANDAT

SECRETAIRE DE SEANCE : Georges PICOT

LA SEANCE OUVERTE,

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil municipal
de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la
commune.

Une confusion est très souvent constatée entre l'allée des Tilleuls derrière l'église et le
lotissement des Tilleuls vers la salle polyvalente. Il est proposé de changer le nom de
l'allée des Tilleuls par l'allée de l'Egalité.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la
connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du
courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies, le conseil
municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- VALIDE le nom attribué à l'allée des Tilleuls devenant l'allée de l'Egalité
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la
présente délibération,
- ADOPTE la dénomination suivante : Allée de l'Egalité en remplacement de l'Allée des
Tilleuls

Ainsi fait et délibéré le 2 mars 2023
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Yves CRISTIN

